

COMMUNE DE PORTEL-des-CORBIERES - AUDF-

Compte-rendu de séance

Conseil municipal du lundi 4 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, quatre décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, (CGCT), s'est réuni dans la salle du conseil municipal sise 10, avenue des corbières à PORTEL-des-CORBIERES; sous la présidence du maire Bruno TEXIER.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : mesdames MEILLIAND. BOUDIAF. SUNER et messieurs TEXIER. NOWOTNY. MAGRO. GARCIA. HABERT, ARCOS. MANDIN.

Absents excusés et représentés :

- 1. Madame ROUANET donne son pouvoir à monsieur TEXIER.
- 2. Madame CASTEL donne son pouvoir à madame SUNER.
- Monsieur AUZOLLE donne son pouvoir à monsieur MAGRO.

Absentes non excusées :

- 1. Madame Anne-Marie BONNET
- Madame Julia TACCOËN

Le quorum est constaté.

Date de convocation : 29 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 29 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de membres représentés : 3

Nombre de votants : 13 Majorité absolue : 8

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil :

Bernard NOWOTNY, à l'unanimité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

A l'ordre du jour figure :

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2023.

- 1) Décision modification n°2 Prêt relai—préfinancement subventions, vente et FCTVA.
- 2) Décision modification n°3 Régularisations budgétaires sur exercices antérieurs, dissolution syndicats.
- 3) Décision modification n°4 Recréditation de titres après annulations sur exercices antérieurs.
- 4) Informations relatives à l'exercice des compétences déléguées par le conseil municipal à monsieur le maire,

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées.

ADOPTION du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2023

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N°:1

DECISION MODIFICATIVE N°2—prêt relai—préfinancement subventions, vente et FCTVA

DÉLIBÉRATION N°073-2023, approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N°: 2

DECISION MODIFICATIVE N°3 — Régularisations budgétaires sur exercices antérieurs — dissolution syndicats

DÉLIBÉRATION N°074-2023, approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N°:3

DECISION MODIFICATIVE N°4 — Recréditation de titres après annulations sur exercices antérieurs

DÉLIBÉRATION N°075-2023, approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N°4:

Informations relatives à l'exercice des compétences déléguées par le conseil municipal à monsieur le maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 18h49.

Bernard NOWOTNY, Secrétaire de séance

Bruno TEXIER, Maire

1